



Option

ANNULATION LOCATION

Modalités

- L'option «Annulation Location» prend effet dès votre réception de la confirmation de la location du camping San Damiano et prend fin le jour de l'arrivée prévue, à midi.
- Cette option ne couvre pas en cas d'interruption de la location.
- Vous devez effectuer votre demande d'annulation dans les cinq jours ouvrés suivant la survenue de l'évènement la justifiant. Vous devrez faire parvenir la demande avec la ou les pièces justificatives soit par mail à service-client@campingsandamiano.com, soit par courrier à Camping San Damiano - 1075, Lido de la Marana - 20620 Biguglia.
- Le remboursement ne peut excéder 8 000€ par dossier et compte client du camping San Damiano.
- L'option «Annulation Location» n'est pas remboursable.

Que couvre l'option «Annulation Location»?

Le remboursement des sommes engagées pour la location, dans tous les cas d'annulation où le départ est empêché par un évènement aléatoire, pouvant et devant être justifié.

On entend par évènement aléatoire, une action soudaine provenant d'une cause extérieure, imprévisible au jour de la réservation, non intentionnelle de la part des «participants» et non exclu (voir «Evènements aléatoires exclus»).

On entend par «participants» toutes les personnes qui occuperont effectivement la location, nominativement citées lors de la réservation.

Evènements aléatoires exclus:

- Les accidents causés ou provoqués intentionnellement par un des participants.
- Les conséquences du suicide consommé ou tenté par un des participants.
- Les conséquences d'un état alcoolique d'un des participants.
- Les conséquences liées à l'absorption de substance illicite par un des participants.
- Les conséquences d'une maladie grave, d'un accident grave ou du décès d'un membre de la famille (ascendant ou descendant jusqu'au 2^{ème} degré ainsi que leur conjoint), non-participant au séjour, intervenant plus de 30 jours avant la date de début du séjour.
- Les conséquences liées à la pratique d'un sport professionnel par un des participants.
- Les conséquences résultant de mouvements populaires ou de grèves.
- Les conséquences liées à une épidémie ou à une pandémie. Voir conditions particulières pour la COVID.
- Les conséquences liées à une catastrophe d'origine naturelle, intervenant plus de 90 jours avant la date de début du séjour.
- Les annulations de voyage du fait du transporteur ou des autorités pour défaut de test médical obligatoire, oubli de vaccination ou non-présentation de documents indispensables (passeport, ...)
- La défaillance, qu'elle qu'en soit la nature, du transporteur, ayant pour conséquence le report ou l'annulation du voyage.
- Dans le cas où une agence de voyage ou un tour operator est prestataire pour tout ou partie du séjour, tout évènement dont la prise en charge des conséquences lui incombe, en application du Code du tourisme en vigueur.

Conditions particulières pour la COVID:

Les conséquences liées à une épidémie ou une pandémie ne donne pas droit à un remboursement des sommes engagées.

Toutefois et dans l'exclusion de tout autre cas:

- Dans les cas où vous seriez dans l'impossibilité de rejoindre le camping San Damiano du fait de la mise en place par les autorités, d'un confinement de la Corse ou de votre lieu de résidence par rapport à la Covid.
- Dans le cas où le camping serait sous le coup d'une fermeture administrative par rapport à la Covid.

Alors, la totalité des acomptes versés restera disponible sur votre compte client du camping San Damiano pour un report du séjour sur la saison initialement souhaitée et la saison suivante.

Dans le cas où le report du séjour ne serait pas initié à l'issue de la période mentionnée ci-dessus, les sommes engagées seront remboursées, minorées des prestations non remboursables. Cependant, dans la cas où le défaut de report serait lié aux conséquences persistantes de la COVID, alors la période de report serait prorogée d'une saison supplémentaire.